

# Le projet européen BIBLINK

## Documents électroniques : catalogage avant publication

par Claire Vayssade<sup>1</sup>

*Bibliothèque nationale de France,  
Agence bibliographique nationale*

Le catalogage avant publication (CIP) est une démarche encore absente des pratiques bibliographiques en France. Si des tentatives ont été lancées récemment entre Électre et quelques éditeurs<sup>2</sup>, elles restent néanmoins marginales.

Il est vrai que la mise en place d'une procédure CIP (envoi des éléments bibliographiques et de la maquette de l'ouvrage de l'éditeur vers le prestataire, son traitement par l'équipe CIP, puis retour de la pré-notice à l'éditeur ou à l'imprimeur par les mêmes modes) s'avère coûteuse, et lourde à gérer. Certaines bibliothèques nationales étrangères sous-traitent ce travail, d'autres ne le font pas du tout, d'autres encore l'ont même abandonné.

Par contre, le catalogage avant publication pour les documents électroniques est sérieusement envisagé, par un groupe de bibliothèques nationales européennes dans le cadre du projet européen BIBLINK, piloté par la British Library, et avec pour partenaire la Bibliothèque nationale de France. Ce projet a été lancé en avril 1996, sur un financement du *Programme pour les applications téléma-*

*tiques pour les bibliothèques* de l'Union européenne. Il a pour but de créer des notices de référence sur les documents électroniques, par un échange de données entre éditeurs/producteurs et agences bibliographiques nationales.

Il s'applique aussi bien aux documents électroniques édités sur un support matériel (disquette, cédérom, etc.), qu'aux « documents » diffusés en ligne (Internet ou autre réseau).

Plus précisément, BIBLINK consistera, pour l'éditeur, à transmettre en ligne l'information bibliographique qui identifiera le document diffusé, afin que l'agence bibliographique nationale du pays intègre ces informations dans le répertoire bibliographique national. Cette intégration se fera soit après restructuration et reformatage des données transmises, soit automatiquement, « sans retouches », si la structure et le format d'émission de la pré-notice peuvent être intégrés dans les fichiers destinataires.

– Avantage pour les bibliothèques : le CIP leur permettra de disposer d'une notice complète (avec un résumé, etc.), sans avoir à faire de « retouches », et bien sûr avant la diffusion du document.

– Avantage pour les éditeurs et producteurs : il s'agira d'une valorisation indé-

niable de leurs collections, qui seront mieux identifiées qu'elles ne le sont actuellement.

Le projet BIBLINK se décompose en deux phases de dix-huit mois chacune : une première phase de définition et de collecte d'informations techniques ; une seconde de mise en place d'un prototype qui permettra de tester le fonctionnement du CIP entre bibliothèques nationales et quelques éditeurs sélectionnés pour participer à l'expérimentation.

Si le principe du CIP paraît simple, sa mise en œuvre l'est moins : il s'agit en effet de s'assurer que les informations bibliographiques seront intégralement transmises par les réseaux (d'où la gestion de normes et protocoles de télécommunications, et l'adoption de protocoles identiques entre éditeurs et agences bibliographiques) ; il faut également s'assurer que la référence transmise correspond bien à un document précis, et même à telle ou telle version de ce document, etc. Il faut ensuite pouvoir intégrer les notices CIP électroniques dans les catalogues existants !

Tels sont, brièvement résumés, les points qui constituent la première phase de l'étude, et qui feront ensuite l'objet de tests sur le prototype.

1. Adresse Internet :

<http://www.ukoln.ac.uk/BIBLINK/>

2. Voir *Livres Hebdo*, n° 28, avril 1995 ; n° 165, juin 1995.